

# Le FDF produit son « tax shift » avant la suédoise

RÉFORME FISCALE Le parti d'Olivier Maingain veut modifier l'IPP, l'impôt des sociétés, éliminer les notionnels..

La suédoise tarde à produire son tax shift, le FDF est prêt, lui. Le parti d'Olivier Maingain dépose une proposition de loi en bonne et due forme qui « *tend à opérer une diminution de la pression fiscale sur les revenus du travail* ». Une maxi-réforme. Les amarantes n'ont pas lésiné. Un : ils projettent un impôt des personnes physiques plus progressif et redistributif, en modifiant les tranches d'imposition. Deux : ils augmentent la quotité exemptée d'impôt pour l'ensemble des contribuables. Trois : ils revoient la fiscalité des entreprises, notamment en réduisant l'impôt des sociétés, jusqu'à un taux nominal de 25 %. Quatre : ils abolissent le régime préférentiel des intérêts notionnels. Cinq : ils n'oublient pas de compenser l'ensemble de ces mesures, par une hausse de la fiscalité environnementale, en modifiant substantiellement l'avantage en nature ayant trait aux voitures de société, enfin en intensifiant la lutte contre la fraude fiscale.

Un dispositif complet donc, chiffré, livré tout chaud au parle-

ment fédéral, dont la majorité suédoise pourrait s'inspirer, laisse-t-on entendre chausée de Charleroi, au siège du parti.

Pour ce qui concerne la réforme amarante, elle prévoit notamment, on l'a dit, de revisiter les tranches d'imposition de l'IPP telles qu'elles sont prévues par le Code des impôts, en supprimant au passage le taux de 45 %. Les nouvelles tranches, made in FDF, seraient les suivantes : 25 % pour la tranche de revenu de 0,01 euro à 8.680 euros ; 30 % pour la tranche de 8.680 à 12.360 euros ; 40 % pour la tranche de 12.360 à 20.600 euros ; 45 % pour la tranche de 20.600 à 37.750 euros ; 50 % pour la tranche supérieure à 37.750 euros. Impact budgétaire : 7 milliards.

Les experts FDF proposent également de relever significativement la quotité exemptée d'impôt, en la portant au niveau du revenu d'intégration d'un isolé, soit 9.808 euros pour 2015. Effet recherché : revaloriser le travail, augmenter le pouvoir d'achat... Impact budgétaire : 3.293 milliards d'euros.

A la réforme de l'IPP et au relèvement de la quotité, il faut ajouter la volonté de modifier le mode de calcul de l'avantage en nature résultant de l'utilisation d'un véhicule de société, afin de réduire leur nombre en Belgique, ainsi que les retombées sur la mobilité comme sur l'environnement. Enfin, le FDF veut diminuer le taux nominal à l'impôt des sociétés à 25 %, à 20 % pour les petites et moyennes entreprises. Et supprimer les intérêts notionnels.

Visant la « *neutralité budgétaire* », le FDF projette un glissement de la charge fiscale du travail vers les pollueurs et les fraudeurs, et compte sur un « *effet retour* » (généralisé par le gain en pouvoir d'achat, qui redonne du jus à l'économie et à l'emploi), entre 25 % et 30 %.

Olivier Maingain et Gisèle Caprasse, qui signent la proposition de loi, estiment que « *ces mesures seront applicables pour l'exercice 2017, revenus 2018* ». Pour cela, il faudra voter le texte au parlement fédéral. Trouver une majorité. C'est une autre histoire. ■

D.Ci